

Sixième année No 25 — 19 Juillet 1909

Sixth year



Parait le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year
Payables d'avance Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE OF Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal

CANADA

Official organ of the Corporation of the City of Montreal

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit:

"La Gazette Municipale"

Bureau de Poste: 917 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit:

"La Gazette Municipale"

Hôtel de Ville, — Montréal

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows:

"The Municipal Gazette"

Post Office Box 917 or 42 Jacques-Cartier Sq., Montreal

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows:

"The Municipal Gazette"

City Hall, — Montréal

TELEPHONE MAIN 4240

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE re EX-DETECTIVE GUERIN

Compte rendu de l'assemblée du 20 avril.

Sont présents: Son Honneur le Maire, président, les échevins Leclaire, Gallery, McKenna, Mercier et Larivière. M. P.-O. Lavallée, avocat de la Cité, est aussi présent. A certaines questions posées par les membres de la Commission, M. Lavallée exprime un doute très raisonnable sur la juridiction de la Commission en la matière qui l'occupe, et ce, même en vertu de l'autorisation que lui a donné le Conseil.

Et un débat s'engageant,
Son Honneur le Maire soumet le projet de rapport suivant:

A LA CITE DE MONTREAL.

La Commission Spéciale du Conseil, (14 décembre 1908), à laquelle fut référée par ledit Conseil la requête de Ferdinand Guérin, ex-détective, ainsi que l'étude des faits se rapportant à cette affaire,

A l'honneur de faire rapport:

Les pouvoirs de la Commission Spéciale nommée par le Conseil re Affaire Guérin, sont déterminés par la résolution dudit Conseil qui l'a nommée et qui se lit comme suit:

"Proposé par l'échevin Mercier,
"appuyé par l'échevin Lévesque, il est

"Résolu: Que cette requête soit référée à une Commission Spéciale composée de Son Honneur le Maire, des échevins L.A. Lapointe, Larivière, Gallery, Leclaire, Laviolette, Ward, McKenna, pour étudier les faits en rapport avec cette affaire, entendre des témoins si la chose l'est jugée nécessaire et faire rapport sous le plus bref délai."

Les faits concernant l'affaire Guérin ne sont autres que ceux contenus dans la lettre du chef Campeau, en date du 18 novembre 1908, informant Guérin qu'il était suspendu de ses fonctions de détective, pour insubordination, à savoir, parce qu'au cours d'une assemblée publique et en présence de plusieurs personnes, il aurait déclaré que, lors de la descente chez la femme Mathilda Paquette, épouse de David Goulet, accusée de tenir une maison de désordre, le 17 octobre dernier, l'arrestation de monsieur Georges Vandelac était une honte; que des ordres avaient été donnés à des constables de suivre tous les mouvements

SPECIAL COMMITTEE re EX-DETECTIVE GUERIN

Report of meeting held the 20th of April.

Present: His Worship the Mayor, chairman, Ald. Leclaire, Gallery, McKenna, Mercier and Larivière.

Mr. P. O. Lavallée, City attorney was also present.

To certain questions put by the members of the Committee, Mr. Lavallée expressed a very grave doubt as to the jurisdiction of the Committee over the present matter, notwithstanding the authority conferred upon them by Council.

And a debate arising,

His Worship the Mayor submitted the following report:

TO THE CITY OF MONTREAL,

The Special Committee appointed by Council on the 14th December 1908, to investigate the facts connected with the dismissal of ex-detective Ferdinand Guérin, and the latter's petition, beg to submit the following report:

The powers of the Special Committee appointed by the Council in this case are determined by the resolution of said Council appointing such Committee and which reads as follows:

"On motion of Ald. Mercier,

"Seconded by Ald. Lévesque,

"It was

"Resolved: That said petition be referred to a Special Committee, composed of His Worship the Mayor, Aldermen L. A. Lapointe, Larivière, Gallery, Leclaire, Laviolette, Ward and McKenna, to consider the facts connected therewith, examine witnesses, if deemed necessary, and report to Council within the shortest possible delay."

The facts connected with the Guérin case are set forth in the letter from chief Campeau, dated 18th November 1908, informing Guérin that he had been suspended as detective for insubordination, namely because he had stated, at a public meeting and in the presence of several persons, that at the time the house of Mathilda Paquette, wife of David Goulet, accused of keeping a disorderly house, was raided on the 17th October, ult., the arrest of Mr. G. Vandelac was a shame; that constables had been